

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



Comment bénéficier de la RQTH en cas de cancer ?

La RQTH, c'est quoi ?

C'est une reconnaissance officielle du statut de travailleur handicapé, permettant de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi.

Elle permet :

la flexibilité des horaires et l'adaptation du poste de travail



l'accès à des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle



l'accès à des modalités de recrutement adaptés



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne, à partir de 16 ans, dont les possibilités d'emploi sont réduites par une altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.



Comment faire sa demande ?

1 Téléchargez un dossier de demande ou retirez-le auprès de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) du lieu de votre résidence.



2 Demandez à votre médecin (traitant ou spécialiste) de remplir le certificat médical nécessaire à votre demande.



4 Envoyez votre dossier à la MDPH de votre lieu de résidence.



3 Remplissez l'ensemble du dossier RQTH et joignez les justificatifs demandés.



5 Après une étude complète de votre dossier, votre demande de RQTH pourra être acceptée ou refusée. En cas de refus, les recours possibles sont indiqués dans le courrier de réponse.



Police peu lisible, voir si possible de grossir toutes les polices de cette même taille

BON À SAVOIR

Vous pouvez demander à être accompagné par un service social de proximité.

POUR COMBIEN DE TEMPS

LA RQTH EST ACCORDÉE ?

Elle peut être attribuée pour une durée

de 1 à 10 ans et est renouvelable.



Si le handicap n'est pas amené à évoluer favorablement, la RQTH peut être attribuée à vie.

Doit-on révéler son statut de travailleur handicapé ?



La RQTH est un statut confidentiel.

Vous avez le choix de le déclarer ou non à votre employeur.

En savoir plus

mdphenligne.cnsa.fr www.agefiph.fr

ou contactez l'Agefiph au 0 800 11 10 09

La Ligue contre le cancer vous accompagne

Numéro vert 0800 940 939 Écoute, aide, soutien

Mes droits, mes démarches ligue-cancer.net/mes-droits-mes-demarches